

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-459

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, M. Lagarde, M. Zumkeller, M. Benoit, M. Labille, M. Brindeau,
Mme Descamps, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Thill et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.